

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2008 A 18H30

Présents : Mme/M. ORLANDO – FOUILLER – MOULINAS – GROSJEAN – DEBUE – PALMA – EISELE – RICHARD – BERAUDO - ALLEMAND – CATEL – KEDROFF – LUCIBELLO - MAUREL – PERILLIER – SCHMITZ – SILVY – RIVOAL – FAURE - MASSEY – ROUBAUD G. – TRALONGO - GAGNARD

Procurations : S. CARLIER à R. ORLANDO
C. DUVERGER à P. GROSJEAN
S. BERTHIER à F. FAURE
M. ROUBAUD à A. RIVOAL

En préambule, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune d'Entraigues a obtenu une large majorité sur le vote de son intégration à la COGA lors du Conseil Communautaire qui s'est tenu à Caumont, le vendredi 26 septembre 2008, cette arrivée porterait à 13 le nombre de communes faisant partie de la communauté de communes du Grand Avignon.

1°) Approbation du procès verbal du 3 septembre 2008

Le procès verbal est adopté, après ajout au 2^{ème} alinéa du point n° 3 « à l'issue de la procédure du dépôt de permis de construire ».

Monsieur Rivoal indique qu'il ne pense pas que cette précision ait été donnée lors de cette réunion. Il demande également quel est le statut de la personne qui occupe ces terrains et si le nouveau bail a été passé. Monsieur Fouiller répond que la solution à ce problème est en cours et qu'il faut donner du temps au temps.

Monsieur Faure s'étonne que l'intervention de Mme Berthier ayant pour objet la retraite complémentaire de certains élus ne soit pas retranscrite dans le PV dans le point « divers ». Cette intervention faisait ressortir le caractère légal de cette pratique dans le cadre des avantages que propose aux élus le système « Carel ». Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas de contester la légalité de ces avantages car c'est tout à fait légal, mais en reproche la confidentialité. Madame G. Roubaud acquiesce en rappelant le manque de transparence de l'ancienne municipalité. Monsieur Palma corrobore à ce que vient de préciser Monsieur le Maire en lisant le passage du PV concernant ce point.

Ont voté pour : Mme/M. ORLANDO – FOUILLER – MOULINAS – GROSJEAN – DEBUE – PALMA – EISELE – RICHARD – BERAUDO - ALLEMAND – CARLIER (pp) - CATEL – DUVERGER (pp) - KEDROFF – LUCIBELLO - MAUREL – PERILLIER – SCHMITZ – SILVY -MASSEY – ROUBAUD G - GAGNIARD.

Ont voté contre : Mme/M. RIVOAL – FAURE – M. ROUBAUD (pp) – BERTHIER (pp)

S'est abstenu : P. TRALONGO

2°) Réaménagement et extension de la crèche – halte garderie – Rapporteur Pascal Grosjean, Adjoint

Monsieur Grosjean informe l'Assemblée sur ce projet qui s'établira en deux temps.

- 1) déplacement de la halte garderie dans la salle de « musculation ».
- 2) Réaménagement de la crèche.

Le projet final comprendra une surface de l'ordre de 630 m².

Il est demandé combien de places seront disponibles à terme. Madame Debue indique que la capacité des crèches et haltes garderies est évaluée en créneaux horaires et non plus en places. Néanmoins, on peut considérer que la nouvelle structure aura 45 places.

Madame Gagnard demande si les 45 places correspondent aux besoins de la commune. La réponse est oui étant précisé que le projet ne sera finalisé qu'à partir de 2010.

Monsieur le Maire indique que les efforts déployés par son équipe nous permettent de compter sur 80 % de subventions extérieures pour financer ce nouvel espace. Il nous dit également qu'en discutant avec d'autres Maires de communes proches, il n'a jamais entendu dire qu'un tel niveau de subvention ait été obtenu pour un projet équivalent.

Monsieur Fouiller ajoute que si le présent projet n'était pas réalisé, la halte garderie aurait été fermée en septembre par la PMI (Protection Maternelle Infantile). Les services n'étaient plus aux normes, les remises à niveau qui auraient dues être réalisées régulièrement lors des années antérieures n'ayant pas été faites.

Monsieur Rivoal indique que personne ne s'oppose au projet. Néanmoins, il trouve que le transfert de la halte garderie devrait ce faire en lieu et place du Fournigüié et que cela aurait été plus judicieux. Le Fournigüié quant à lui devrait être déplacé dans la maison « gilde »...

Par ailleurs, mettre tous les sports dans la cave, risque « d'engorger » ce lieu !

Madame Debue rétorque qu'il convient de regrouper les structures liées à la petite enfance dans un même lieu afin de simplifier le service pour les familles et dans le même temps d'opérer une meilleure gestion du personnel travaillant dans ces services.

Monsieur Grosjean n'est pas du tout d'accord pour prendre le Fournigüié comme halte garderie car cela impliquerait des travaux considérables de remise en état des bâtiments, ce qui prendrait un temps bien trop long et ferait « s'envoler » le coût de ce projet. Il confirme le propos de Madame Debue car ce nouvel espace donnera le jour à une structure dite « centre multi accueil » qui permettra à la commune de se remettre à niveau dans le domaine de l'accueil de la petite enfance.

Monsieur Massey rajoute que le projet du Fournigüié doublerait les coûts des travaux et que la commune n'a pas besoin de ça actuellement.

Monsieur Grosjean ajoute qu'il convient de regrouper :

- le sport dans un même lieu : la Cave,
- les services liés à la petite enfance dans un même lieu : le centre multi accueil.

Le plan de financement est fixé comme suit :

- Département :	61 000 €
- CAF de Vaucluse :	292 500 €
- Commune :	96 500 €
- TOTAL :	450 000 €

Ont voté pour : Mme/M. ORLANDO – FOUILLER – MOULINAS – GROSJEAN – DEBUE – PALMA – EISELE – RICHARD – BERAUDO - ALLEMAND – CARLIER (pp) - CATEL – DUVERGER (pp) - KEDROFF – LUCIBELLO - MAUREL – PERILLIER – SCHMITZ – SILVY -MASSEY – ROUBAUD G – TRALONGO - GAGNIARD.

Se sont abstenus : Mme/M. RIVOAL – FAURE – M. ROUBAUD (pp) – BERTHIER (pp)

3°) Contrat enfance jeunesse CAF de Vaucluse / Commune de Caumont sur Durance

A l'unanimité, le contrat enfance jeunesse entre la CAF de Vaucluse, la MSA de Vaucluse et la commune de Caumont sur Durance est reconduit pour 2008 – 2011.

4°) Comité Technique Paritaire – Désignation des membres

Ce point ne donnera pas lieu à une délibération puisque c'est un arrêté du Maire qui désigne les membres élus du Comité Technique Paritaire dont le nombre a été fixé lors du Conseil Municipal en date du 26 juin 2008.

Membres Titulaires : ORLANDO Roger
 FOUILLER Joël

ALLEMAND Virginie
CATEL Patrice

Membres Suppléants : DEBUE Véronique
 PALMA Eric
 GROSJEAN Pascal
 MOULINAS LE GO Nathalie

5°) Personnel – Risques statutaires – Rapporteur Joël Fouiller, 1^{er} Adjoint

Monsieur Joël Fouiller indique que les règles concernant les salaires dans la fonction publique sont différentes de celles du privé.

En effet, la collectivité ne cotise pas pour tous les risques liés aux absences du personnel (maladies, maternités, accidents du travail, etc...). Ces agents sont affiliés à une caisse de retraite particulière la CNRACL : c'est la caisse des agents titulaires de la fonction publique (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

Pour ces risques, dits risques statutaires, la collectivité a la possibilité de s'assurer. Il est à noter que ce n'est pas une obligation.

Afin de se conformer au Code des Marchés Publics, imposant une mise en concurrence des assureurs, la commune a donc entrepris une procédure adaptée pour renouveler son marché d'assurances qui venait à expiration le 31 décembre 2008.

Suite à cette mise en concurrence, 8 offres ont été faites, étant précisé que la masse salariale de référence est égale à 1 015 718 € et que l'assureur applique sur cette somme un taux. Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de GROUPAMA.

- taux : 3,80 %
- prime annuelle TTC 38 597 €

IL est à noter que la cotisation payée en 2007 est de 63 483 € pour un taux de 6,25 %. La question qu'il est légitime de se poser est : « Pourquoi les taux proposés sont globalement plus bas ? », la réponse est :

- Premièrement, il y a beaucoup de concurrence et nous avons fait en sorte que la négociation soit plus serrée.
- Deuxièmement, lors de la consultation, il est fourni aux assureurs la liste de l'ensemble des sinistres des années précédentes et nous avons mis en avant le fait qu'elle nous était favorable.

Voté à l'unanimité.

6°) Divers

Suite à la demande de Monsieur Rivoal, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris 2 décisions conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Municipal, à savoir :

- décision n° 113 : bail de location à Monsieur Christophe Chabas
- décision n° 114 : convention commune / comité des fêtes pour le versement de la subvention.

Il précise à ce sujet que Monsieur Allemand, ancien Maire, a quant à lui, pris 112 décisions pendant ses 2 mandats sans jamais informer, comme le prévoit la loi, le Conseil Municipal. En conséquence, toutes ces décisions peuvent être déférées au Tribunal Administratif.

Monsieur Fouiller indique : au sujet du restaurant scolaire, que les 12 non conformités relevées par les services vétérinaires ont été levées. Le laboratoire d'analyses chargé d'en vérifier la véracité a donné un avis très satisfaisant.

Monsieur Grosjean fait ensuite un exposé complet du chantier « Entrée EST » de la ville, en réponse notamment aux interrogations de Monsieur Massey clairement indiquées sur un courrier adressé à Monsieur le Maire mais distribué à tous les élus. Il s'agit de faire taire certains bruits véhiculés par quelques personnes qui participent à la confusion voire à la désinformation de nos concitoyens.

Derrière une pile importante de dossiers retranscrivant tout l'historique de ce projet, Monsieur Grosjean développe les étapes qui nous ont amenés à la situation actuelle :

- 1 projet accepté,
- 1 convention signée entre le Département et la Commune,
- 1 subvention,
- 1 financement.

Normalement, tant que le financement n'est pas mis en place, le projet ne commence pas. Malheureusement le financement n'a pas été mis en place par l'ancienne municipalité et le projet a commencé ! Puis il a été arrêté trois mois suite à 3 situations non payées...

Concernant les plus values, plusieurs facteurs ont été aggravant ; la reprise des travaux après arrêt suite aux retards de paiement, les travaux demandés au fur et à mesure de l'avancement du chantier et le fait que les déviations nécessaires n'aient pas été mises en place. Tous ces événements ont généré une plus value de 319 550 €. Ceci est inacceptable ! lorsque l'on commence un projet, les études sont terminées après concertation de tous les partenaires et intervenants. Ensuite, on n'y revient plus ! Monsieur Grosjean se demande si, à l'époque, il y avait un pilote dans l'avion Mairie?

Monsieur Grosjean apporte des précisions sur la situation financière actuelle concernant le chantier de l'entrée Est, il dit : « Depuis l'arrivée en poste de notre équipe municipale et en travaillant sérieusement sur ce projet, une économie de 153 000 € a été réalisée en récupérant ce qui a pu l'être. Malgré tout, il n'empêche pas que nous n'avons que fait de limité les dégâts car il reste encore 166 550€ de plus value. » $319\,550 - 153\,000 = 166\,550$ €.

Monsieur Grosjean indique également que les élus en charge directe et responsables de ce projet « MM. Allemand et Priolet » ont déserté le chantier et ses réunions. Ils sont notés absents sur tous les comptes rendus, 15 pour être précis !

Monsieur Grosjean se demande si quelqu'un savait lire un plan car au vu de la dérive qu'a pris ce chantier... Il dit ensuite que l'on ne peut pas être compétent dans tous les domaines mais « quand on est incapable, on doit s'entourer de conseillers avisés ».

Monsieur le maire ajoute qu'on l'accuse d'avoir supprimé les pistes cyclables alors que la responsabilité en incombe à Monsieur Allemand ; certains procès verbaux de réunion de chantier l'attestent.

Madame Gagnard intervient alors pour dire que la création de pistes cyclables s'inscrit dans le sens de l'avenir. Elle indique que les prochains projets devront être étudiés avec plus d'attention et qu'une réflexion s'impose pour ne plus reproduire les erreurs du passé.

A ce sujet, Monsieur le Maire indique qu'en ce qui concerne le projet route de Chateauneuf de Gadagne, les plans présentés par le Conseil Général signé par l'ancien Maire ont été refusés par la nouvelle équipe municipale. Il souhaite qu'on commence par l'aménagement du carrefour place du marché et qu'on progresse vers l'extérieur du village. Il n'est pas logique de commencer par un ouvrage chemin des Barres.

Monsieur Rivoal intervient pour dire qu'en tant qu'adjoint de l'ancienne municipalité, il est solidaire des décisions prises à l'époque. Il rajoute, qu'il assume pleinement les décisions prises à l'époque... Il explique que le champ de ses délégations étaient important, mais qu'il n'était pas forcément au courant de tous les projets. En ce qui concerne la route de Chateauneuf de Gadagne, il situe les travaux qui ont été réalisés, des trottoirs du carrefour du centre ville jusqu' à la route du Thor. Il parle aussi d'une deuxième tranche qui devait aménager l'espace allant de la route du Thor au chemin des Barres.

Madame Gagnard demande si le projet technique route de Gadagne sera présenté en Conseil Municipal. La réponse est oui. Compte tenu des manquements de l'ancienne municipalité, elle demande au maire s'il peut prendre l'engagement que les élus suivront les chantiers afin que de telles erreurs et de tels dysfonctionnements ne se produisent plus.

Monsieur Orlando en prend l'engagement et indique qu'entre les 2 tours des élections municipales, il lui a été demandé d'assister à une réunion de chantier et les riverains lui ont indiqué que c'était la première fois qu'un élu se déplaçait sur le chantier. Il leur précisa, qu'à l'époque, il n'était qu'un élu de l'opposition...

Madame G. Roubaud demande où en sont les espaces verts. Monsieur Grosjean indique qu'il est prévu qu'ils soient réalisés en fin de chantier.

Madame Gagniard indique que l'ancien chemin de Chateauneuf de Gadagne est bien nettoyé sur la commune de Caumont mais que du côté de Gadagne, il n'est pas nettoyé. Monsieur le Maire s'engage à voir son homologue de Chateauneuf de Gadagne, pour lui soumettre ce problème.

Monsieur Tralongo signale des voitures « ventouses » sur la commune. Monsieur le Maire indique que la Police Municipale aura, après une période de sensibilisation, la charge de verbaliser et ceci à compter du 15 octobre 2008.

Madame G. Roubaud demande s'il est possible de créer des emplacements handicapés devant le Cabinet Médical. Tous les membres du conseil municipal sont d'accord. Elle termine son intervention en disant qu'elle a été surprise de la hausse importante des taxes foncières 9,31% et non pas 7,5% comme cela avait été annoncé.

Monsieur le Maire répond que la différence est due à une hausse des taux de base de la Région et que, concernant le % de hausse pour la partie communale, il est bien de 7,5%. Il rappelle la situation financière qu'il a trouvé en arrivant dans ses fonctions et à quel point l'ancienne équipe municipale avait hypothéqué le bien commun. Il rajoute : « Si les anciens dirigeants avait mis en place, comme l'a souligné Monsieur Grosjean, les financements en face des opérations d'investissement, nous n'en serions pas là! Je pense que toutes ces manipulations ont permis de faire en sorte de limiter au maximum les dépenses en « jouant » entre budget de fonctionnement et d'investissement jusqu'aux élections... ».

Concernant le courrier adressé par Monsieur Massey à l'intention de Monsieur le Maire, Monsieur Fouiller prend la parole et donne des explications sur deux points qui n'ont pas encore été abordés pendant cette réunion. A savoir que, pour :

- 1^{er}) Le Comité des Fêtes : le lâcher de truites est payé par l'Amicale du Pesquier, l'année dernière la Société des Boules n'a pas eu de subvention.
- 2^{ème}) La Répartition de la vente des concessions : il propose pour répondre au souci de Monsieur Massey, c'est-à-dire un moindre coût pour les familles, que la commune crée un service de pompes funèbres.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 19h 45.

Monsieur Le Maire Roger Orlando